



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

QUE lors de la séance régulière tenue le 6 juin dernier, le conseil de la Municipalité a adopté, par résolution, le premier projet de règlement : « **Règlement numéro 589 modifiant le règlement numéro 446 intitulé Règlement de zonage, concernant les conditions applicables à la garde de poules dans les zones non agricoles.** »

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu **le 4 juillet 2022 à 18h30**, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE le premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE le premier projet de règlement vise à :

- Permettre, sous certaines conditions, la garde de poules dans les zones comprises dans les zones non agricoles (blanches)
- D'ajouter diverses dispositions en lien avec les usages particuliers concernant la garde de poules dans les zones non agricoles (zones AF13, AF14, AF15, ID18, ID19, ainsi que les zones au préfixe C, CI, P, R, Rd, Ru)

QUE le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland.

Donné à Canton de Cleveland, le 20 juin 2022.

Martin Lessard
Directeur général / greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland